

# Le comité consultatif pour le bien-être animal de



Le comité consultatif pour le bien-être animal a été créé par délibération du 4 novembre 2020. Il est composé de 12 membres, dont 4 élus municipaux. C'est un groupe de réflexion qui a pour but de faire jaillir des idées novatrices pour améliorer la cause animale.

## **Quelles actions le comité consultatif pour le bien-être animal souhaite-t-il mettre en place ?**

Sachant qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps ! Les actions listées ci-dessous ne sont pas classées par ordre de priorité et elles ne sont pas limitatives !

- . Recenser les associations de protection animale existant à Laxou et dans la métropole du Grand Nancy, les contacter afin de connaître leurs champs d'actions
- . Mettre en place un réseau de familles d'accueil
- . Sensibiliser les futurs propriétaires au coût d'un animal, à leurs droits et obligations
- . Cartographier les sites de nourrissage et créer un badge nourrisseur qui leur donne un statut et rappelle les obligations d'hygiène
- . Répertorier les sites à Laxou où une concentration de chats errants pourrait donner lieu à une ou plusieurs campagnes « chats libres »
- . Créer une carte « je protège mon animal » pour éviter qu'un animal reste seul à la maison lorsque son(sa) maître(sse) a un accident.
- . Mettre de la documentation pratique relative au bien-être animal sur le site internet de la commune de Laxou et sur les réseaux sociaux
- . Mettre en place une mutuelle communale de soins pour animaux
- . Organiser des stages de premiers secours pour venir en aide aux chiens et chats
- . Prendre contact avec les écoles de Laxou pour une sensibilisation au bien-être animal
- . Vérifier la mise à disposition de sacs pour les crottes de chien et de poubelles judicieusement réparties, notamment dans les sentiers
- . Sensibiliser par l'humour et la pédagogie, avant toute sanction, les propriétaires sur l'obligation de ramasser les déjections de leur(s) chien(s)
- . Réfléchir à la mise en place d'un système facilitant le recours à un promeneur de chien lorsque son propriétaire est malade
- . Sensibiliser les futurs propriétaires au coût d'un animal, à leurs droits et obligations.
- . Organiser des formations pour ceux qui accueillent un animal pour la première fois dans leur foyer
- . Mieux connaître les nouveaux animaux de compagnie (NAC) pour mieux les respecter
- . Introduire la médiation animale dans les structures publiques (écoles, crèches, EPHAD,....)
- . Créer des parcs canins